

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 10 NOVEMBRE 1967

67105
OBJET:

22 DEC 1967

COURRIER
8781

Création d'un poste
de directeur de service
administratif

Le dix novembre mil neuf cent soixante sept, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la Présidence
de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le
6 novembre 1967.

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, Dr. LANUSSE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, NAULIN,
BOUDEY, BROTEAU, GACHET, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO,
REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG.

Représenté : Dr. DOMEQ par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'expansion de la Ville de ROYAN dans de nombreux domaines
tels que le Tourisme et la mise en oeuvre de complexes de loisirs
l'équipement scolaire et culturel, le jumelage, les congrès, entraîne
un accroissement de travail pour les services municipaux, notamment
à l'échelon des emplois de direction.

Il apparaît donc nécessaire, pour assurer un meilleur rendement
des services administratifs, de doter l'administration municipale
d'un cadre supérieur qui coordonnera l'activité d'un groupe de bureaux
et en assurera le contrôle sous l'autorité du secrétaire général.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le tableau des effectifs du personnel communal,

DECIDE :

- de créer un poste de directeur de service administratif, pour
assurer la direction des bureaux suivants:

./.

- Etat-Civil,
- Elections et Affaires Militaires,
- Contentieux et équipements collectifs
- Affaires culturelles, Jeunesse, Loisirs, Congrès, Jumelages ,

- de fixer comme suit l'échelonnement indiciaire de cet emploi, classé sur le plan de la hiérarchie entre celui de chef de bureau et celui de secrétaire général adjoint :

ECHELONS	1er	2me	3me	4me	5me	6me	7eme	EXCEPT
INDICES BRUTS	390	435	480	520	560	600	630	645

- d'adopter pour cet emploi, une durée de carrière en tous points identique à celle déterminée par délibération du Conseil Municipal du 20 Octobre 1960 pour les grades de Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Services Techniques .

- d'autoriser M. le Député-Maire à recruter le titulaire du poste dans les conditions prévues par le statut général du personnel communal .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits .
 Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre ,

Pr le Député-Maire
 Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS .

[Handwritten signature in blue ink]

APPROUVE
 La Rochelle, le 20 DEC. 1967
 Le Préfet

Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général :

L. LALANDE



POUR COPIE CONFORME,
 Le Secrétaire Préfectoral
 L. LALANDE

[Handwritten signature in black ink]